

Modification générale n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du mercredi 10 mai 2023 à 9h00 au jeudi 15 juin 2023 à 19h00

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté n°ARR2023_035, le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise a décidé de soumettre à enquête publique le projet de modification générale n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise pendant une durée de 37 jours consécutifs, du mercredi 10 mai 2023 à 9h00 au jeudi 15 juin 2023 à 19h00. Le projet concerne l'ensemble des 73 communes situées sur le territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Le plan local d'urbanisme intercommunal est le document qui régit le droit des sols sur tout le territoire de la Communauté urbaine, à partir de grands objectifs définis en matière de développement économique, d'habitat ou encore d'environnement. Il a été approuvé le 16 janvier 2020 et a fait l'objet, depuis cette date, de plusieurs mises à jour et d'une modification simplifiée. Afin de tenir compte de l'évolution de réflexions ou d'études menées sur le territoire de la Communauté urbaine ainsi que de tirer les conséquences de ses premières années d'application, une première procédure de modification générale a été engagée à l'initiative du Président de la Communauté urbaine. Cette procédure a fait l'objet d'une concertation préalable avec le public et d'une évaluation environnementale.

Le dossier de la modification générale n°1 du PLUi est constitué de pièces administratives liées à la procédure de modification ; de la note de présentation qui précise le cadre général du projet et expose toutes les modifications envisagées, qu'elles soient transversales ou territoriales ; de l'évaluation environnementale ; des pièces du PLUi modifiées.

Le dossier soumis à l'enquête publique comportera en outre : les pièces administratives propres à l'organisation et à la présentation de l'enquête publique ; les avis des personnes publiques associées (PPA), des communes membres de la Communauté urbaine et de l'Autorité environnementale, ainsi que le mémoire en réponse de la Communauté urbaine à l'avis de l'Autorité environnementale.

Par décision du tribunal administratif de Versailles en date du 20 janvier 2023, une commission d'enquête a été désignée, présidée par Madame Brigitte MORVANT. Ont également été désignés en qualité de membres de la commission d'enquête Messieurs Jean-Luc BIENVault, Laurent DANÉ, Yves MAËNHaut et Pierre-Yves NICOL.

Durant la période de l'enquête publique, du mercredi 10 mai 2023 à 9h00 au jeudi 15 juin 2023 à 19h00, les pièces du dossier, en versions papier et numérique sur un poste informatique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un des membres de la commission d'enquête, seront déposées dans 6 lieux d'enquête :

- Le siège de la Communauté urbaine, désigné siège de l'enquête, immeuble Autoneum, rue des chevries à Aubergenville (78410), du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- La mairie de Conflans-Sainte-Honorine (78700), 63, rue Maurice Berteaux, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ; les jeudis de 13h30 à 17h30 ;
- La mairie de Juziers (78820), place du Général de Gaulle, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 ; les jeudis de 8h30 à 12h ; les samedis de 9h à 12h ;
- La mairie de Mantes-la-Jolie (78200), 31, rue Gambetta, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h (19h le mardi) ; le samedi de 9h à 12h ;
- La mairie des Mureaux (78130), place de la libération, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; les 1ers et 3èmes samedis de chaque mois de 8h30 à 12h ;
- La mairie de Poissy (78300), place de la République, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; les jeudis de 8h30 à 19h ; les samedis de 9h à 12h.

Chacun pourra prendre connaissance dudit dossier aux jours et heures précisés ci-dessus (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle) et émettre son avis, ses propositions et observations sur le projet de modification présenté et sur les avis des communes, personnes publiques associées et Autorité environnementale joints au dossier, pendant toute la durée de l'enquête, sur le registre prévu à cet effet.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera consultable sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/modification-du-plui-gpseo>.

Le public pourra, sur ce site, prendre connaissance de l'intégralité des pièces du dossier et émettre son avis, ses propositions et observations sur le projet de modification présenté et sur les avis des communes, personnes publiques associées et Autorité environnementale joints au dossier, pendant toute la durée de l'enquête, sur le registre ouvert en ligne.

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- Sur les registres d'enquête ouverts dans chacun des 6 lieux d'enquête désignés plus haut, aux jours et heures précisés (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle) ;
- Sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification-du-plui-gpseo> ;
- Par courrier électronique à l'adresse : modification-du-plui-gpseo@mail.registre-numerique.fr.
- En les adressant par écrit à Madame Brigitte MORVANT, Présidente de la commission d'enquête pour la première modification générale du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Communauté urbaine - immeuble Autoneum - rue des chevries - 78410 Aubergenville.

Les observations et propositions du public formulées par voie dématérialisée seront publiées sur le site <https://www.registre-numerique.fr/modification-du-plui-gpseo>.

Les observations et propositions manuscrites du public seront tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

Les observations et propositions reçues après la clôture de l'enquête publique, le jeudi 15 juin 2023 à 19h00, ne pourront pas être prises en compte.

Des permanences assurées par la commission d'enquête sont organisées pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

Lieux et adresses des permanences	1 ^{ère} permanence	2 ^{ème} permanence	3 ^{ème} permanence	4 ^{ème} permanence
Aubergenville - Siège de la Communauté urbaine Immeuble Autoneum - Rue des Chevries	mardi 16 mai 2023 de 9h à 12h	mercredi 31 mai 2023 de 9h à 12h	vendredi 9 juin 2023 de 14h à 17h	jeudi 15 juin 2023 de 14h à 17h
Conflans-Sainte-Honorine - Mairie 63, rue Maurice Berteaux	samedi 13 mai 2023 de 9h à 12h	mardi 23 mai 2023 de 9h à 12h	mercredi 31 mai 2023 de 14h à 17h	jeudi 15 juin 2023 de 14h à 17h
Juziers - Mairie Place du Général de Gaulle	mardi 23 mai 2023 de 14h à 17h	jeudi 25 mai 2023 de 8h30 à 12h	mercredi 7 juin 2023 de 9h à 12h	samedi 10 juin 2023 de 9h à 12h
Mantes-la-Jolie -- Mairie 31, rue Gambetta	mercredi 10 mai 2023 de 13h à 17h	mardi 6 juin 2023 de 17h à 19h	samedi 10 juin 2023 de 9h à 12h	jeudi 15 juin 2023 de 13h à 17h
Les Mureaux - Mairie Place de la libération	mardi 16 mai 2023 de 9h à 12h	samedi 3 juin 2023 de 9h à 12h	mercredi 7 juin 2023 de 14h à 17h	jeudi 15 juin 2023 de 14h à 17h
Poissy - Mairie Place de la République	lundi 15 mai 2023 de 13h30 à 17h30	mercredi 24 mai 2023 de 13h30 à 17h30	samedi 10 juin 2023 de 9h à 12h	jeudi 15 juin 2023 de 14h à 19h

Le rapport et les conclusions motivées définitifs de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an dans les locaux de la Communauté urbaine, rue des pierrettes à Magnanville (78200), par mail à construireensemble@gpseo.fr ou par courrier au Président de la Communauté urbaine, immeuble Autoneum, rue des chevries, 78410 Aubergenville. Ils seront aussi disponibles sur le site internet de la Communauté urbaine : www.gpseo.fr et sur le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/modification-du-plui-gpseo>

Au terme de cette enquête publique, le Conseil communautaire pourra approuver la modification générale n°1 du PLUi, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.

Les informations relatives à ce dossier sont présentes sur le site internet de la Communauté urbaine et peuvent être demandées auprès de la Communauté urbaine, service planification, par tout intéressé. Les demandes peuvent être adressées par courriel à construireensemble@gpseo.fr ou par téléphone au 07 85 09 77 10.